ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sante publique

Question écrite n° 47607

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les mesures qu'il compte prendre afin de repondre a l'etude d'epidemiologie publiee par le British Medical Journal qui vient de mettre en evidence l'augmentation des cas de leucemie chez les enfants dans le nord de la Manche, ou sont concentrees plusieurs intallations nucleaires. La pollution radiologique de l'environnement marin serait a l'origine de ce grave constat. Le ministre de l'environnement a demande un complement d'information. Toutefois, ne serait-il pas souhaitable de mettre en place un comite international d'experts independants afin que soient ecartees toutes les tentations qui viseraient soit a minimiser cette affaire sous l'influence du lobby nucleaire, soit a la dramatiser faute de resultats incontestables ? En tout etat de cause, elle souhaiterait connaitre les mesures d'urgence que le Gouvernement compte prendre pour exiger de l'usine de retraitement de la COGEMA qu'elle se fixe un objectif : « rejet zero ». Dans ce domaine, comme dans d'autres, la difficulte de distinguer les autorites qui decident de celles qui controlent pose un probleme d'independance et de credibilite.

Texte de la réponse

Le ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications, a pris connaissance de l'etude publiee par le British Medical Journal. Cette etude a ete analysee de facon detaillee par les instances scientifiques nationales competentes sur ces questions. Le conseil scientifique de l'office de protection contre les rayonnements, linisants, (OPRI), reuni le 22 janvier 1997 sous la presidence du professeur Vrousos, a emis l'avis suivant : « Dans deux articles publies en 1990 et 1993, M. le professeur Viel etablissait que l'indice des leucemies de l'enfant n'etait pas augmente dans la region de la Hague, a proximite de l'usine de retraitement de la COGEMA. Cette situation n'a pas evolue significativement dans les annees ulterieures. En 1995, un article du professeur Viel, pretextant de l'heterogeneite de distribution des cas de leucemies dans cette region, soutenait que le nombre de leucemies a proximite immediate de l'usine etait anormalement eleve. Cette affirmation devait etre contestee par les epidemiologistes de l'Inserm avec qui l'auteur avait conduit ses etudes jusqu'alors. La conclusion reprise par la grande presse en 1995 prenait acte des biais entachant l'etude et reconnaissait la faiblesse des correlations alleguees, compte tenu du nombre de cas extremement reduit faisant l'objet de l'etude. En 1997, un nouvel article, concu sous la forme d'une etude cas-temoins sur la meme population d'enfants leucemiques, pretend etablir une correlation causale entre leucemies, d'une part, et frequentation des plages et consommation de poissons et crustaces, d'autre part. L'article impute cette correlation aux rejets radioactifs de la Hague. Il suggere des voies de contamination inhabituelles par le strontium au travers de la chaine ecologique. Cette interpretation neglige le fait essentiel que constituent les milliers de mesures au titre du controle de la radioactivite ambiante et de la radioactivite des poissons et des crustaces de la region normande. Ces mesures, depuis la creation du centre de la Hague, sont effectuees par l'OPRI avec l'aide de l'IFREMER, publiees mensuellement et evaluees par la Commission des Communautes europeennes. Avec l'hypothese tres excessive d'une consommation d'un kilogramme de crustaces par jour par l'enfant, l'evaluation des doses imputables a l'ensemble de la radioactivite artificielle mesuree dans cette region ne depasse pas 3 % de la

radioactivite naturelle. Cette constation ne permet pas de retenir pour plausible une correlation entre la radioactivite de l'environnement de la Hague et les leucemies de l'enfant. Par ailleurs, et contrairement a ce que le professeur Viel suggere, aucune relation n'a pu etre etablie entre leucemies de l'enfant et exposition aux rayonnements a Sellafield et Dounreay comme l'a rappele en 1994, 1995 et 1996 le Comite scientifique des Nations unies pour l'etude des effets des rayonnements ionisants. Le conseil scientifique de l'OPRI invite a considerer la these soutenue par le professeur Viel comme non plausible et non scientifiquement fondee a etablir un lien entre leucemies de l'enfant et exposition a la radioactivite des effluents de la Hague. Si l'on se refere a ces conclusions, on ne peut que deplorer que des etudes scientifiquement contestables soient exploitees dans un sens qui alarme inutilement les populations concernees. L'etude de grande ampleur des facteurs du risque de leucemies de l'enfant que conduit actuellement l'INSERM permettra a en tout etat de cause de disposer de resultats ayant une bien meilleure validite statistique que celle du professeur Viel. En particulier, en ce qui concerne le rejets radioactifs, COGEMA devrait, compte-tenu de l'evolution des installations et afin de tenir compte du retour d'experience, presenter prochainement un dossier de demande d'autorisation de rejets d'effluents liquides et gazeux, qui sera soumis a enquete publique. Plus generalement, il parait utile de rappeler a l'honorable parlementaire que l'organisation des pouvoirs publics permet d'assurer une stricte separation entre les exploitants nucleaires et les instances chargees de les controler (direction de la surete des installations nucleaires pour les questions de surete, bureau de la radioprotection avec l'appui de l'Office de protection contre les rayonnements ionisants pour les questions de protection de la sante des travailleurs et des populations).

Données clés

Auteur : Mme Royal Ségolène
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47607
Rubrique : Energie nucleaire
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 343
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1921